

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Déclaration 2025 au titre de l'année 2024 - Année de fonctionnement 0

Affaire suivie par

Téléphone

Courriel

Références à fournir pour toute correspondance

Destinataire

Date limite
Le

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance

Concerné

SIRET NAF

1 Observations

2 Personne pouvant fournir des informations complémentaires

Nom	Fonction
Téléphone	Courriel

3 Assiette

Code redevable	Nom redevable	Volume en m ³ facturé au titre de la redevance assainissement en 2024
----------------	---------------	--

Redevance calculée pour tout ou une partie, sur la base d'un forfait par habitant : Non

4 Liste des STEU connues de l'agence de l'eau sur l'année 0

Signataire

Nom et qualité du signataire

Date

10/12/2025 11:14:56

Signature